



YANOUS!

Le premier hebdomadaire francophone du handicap

Editorial

Lire!

News
Emploi
Bases de données Archives

Sémantique.

Dans une tribune parue dans *Le Monde*, les deux ministres en charge du handicap font à l'opinion publique un gros mensonge par confusion...

L'édition du 8 avril du quotidien *Le Monde* publiait en rubrique *Opinions* un texte signé par Xavier Bertrand et Valérie Létard, respectivement Ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et Secrétaire d'Etat à la solidarité. Ils y annonçaient lyriquement le Pacte pour l'emploi des personnes handicapés dont les détails seront octroyés par le Président de la République le 10 juin prochain lors de la première Conférence nationale du handicap, après la concertation-alibi habituelle. Et pour ce qui concerne les ressources, ils rappelaient l'engagement pris : "Le président de la République l'a confirmé le 25 mars à Tarbes : l'allocation adulte handicapé sera revalorisée de 5 % sur *l'ensemble* de l'année 2008". Un propos qui peut légitimement faire croire au lecteur non averti que cette prestation sera revalorisée dès janvier, sens commun que l'on attribue ici au terme "ensemble". Or, pour l'instant, la revalorisation promise n'a été que de 1,1% au 1er janvier 2008.

Eh bien non : l'augmentation supplémentaire de 3,9% prévue pour le 1er septembre ne sera pas rétroactive, le cabinet de Xavier Bertrand le confirme. Non, l'allocation adulte handicapé ne sera pas "revalorisée de 5 % sur *l'ensemble* de l'année 2008" mais sur une partie seulement, quatre mois de septembre à décembre. Soit sur un trimestre seulement, puisque la prestation est versée avec un mois de décalage. Autant d'économisé pour le budget de l'Etat, et autant de gagné en terme de propagande gouvernementale...

[Laurent Lejard](#), avril 2008.

[Email](#) | [Aide](#) | [News](#) | [Espaces](#) | [Pratique](#) | [Tribus](#) | [Bases de données](#) | [L'équipe](#) | [Canal Handi](#) | [Forums](#) | [Newsletter](#) | [Emploi](#) |

© Yanous! 2008. Reproduction et diffusion interdites sans autorisation.